



Début procès de divorce

Par **Mariacardenas**, le **19/10/2015** à **01:55**

Bonjour

Je viens de commencer la procédure de divorce avec mon actuel mari.

Nous n'avons pas d'enfants mais un appartement acheté sous le régime de la communauté.

Aujourd'hui je reçois un e-mail de sa part où il me réclame les frais suivants une fois le bien vendu:

- fonds propres apportés par son père pour un montant de 35000€ Approx

- un don de ses parents qui couvrait les frais de notaire lors de l'achat de notre appartement 18000€

Cela n'apparaît pas sur l'acte de vente donc ma question est la suivante est-ce que lors de la vente de l'appartement il récupère automatiquement ces sommes d'argent ?

Actuellement et depuis deux ans je suis sans emploi et je ne touche plus aucun revenu. Il a accepté un poste à l'étranger et j'ai décidé de ne pas le suivre, ceci arrive après 17 ans de vie commune dont 11 ans de mariage.

Concernant la pension compensatoire, à quoi j'ai le droit ? Il y a quelques jours nous avons fixé ensemble un montant de 650€/ par mois. La semaine dernière il s'est rendu chez l'avocat et ils se sont mis d'accord sur une somme inférieure à celle que nous avons convenu.

500 euros de pension par mois au lieu de 650€. Comment je dois procéder ? Car aujourd'hui je n'ai aucun revenu et je n'ai rien, pas un centime.

Svp, orientez-moi car je suis perdue et je ne veux pas qu'il profite de la situation de fragilité dans laquelle je me trouve. De plus je n'ai pas les moyens pour me payer un avocat.

Je vous remercie d'avance

Mp thomas